

Nouveauté 2023 : La prime covoiturage pour les conducteurs

Accueil → Actualités

→ Nouveauté 2023 : La prime covoiturage pour les conducteurs

Publié le 05 janvier 2023

#Mobilité

Mise à jour le 12 janvier
2023

Avec son nouveau Plan National covoiturage du quotidien, l'État lance la prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage du quotidien.

L'État lance la prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance. Les trajets doivent être inférieurs ou égaux à 80km et via une des applications mobiles éligibles au dispositif.

En Bretagne, les applications suivantes sont éligibles à la prime :

→ **Ouestgo**, publique et gratuite en Bretagne et Pays de la Loire :

<https://www.ouestgo.fr> (<https://www.ouestgo.fr>)

→ **Start'**, pour la ligne de covoiturage sur Rennes Métropole entre Le Rheu et Cesson-Sévigné :

<https://www.star.fr/se-deplacer/covoiturage/start> (<https://www.star.fr/se-deplacer/covoiturage/start>)

Si certaines personnes ont des trajets voiture supérieurs à 80km, ça marche aussi : avec la prime covoiturage longue distance !

Plus d'infos sur

[le site éhop](https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023?utm_source=sendinblue&utm_campaign=La%20prime%20covoiturage%20courte%20distance%20Territoires&utm_medium=email) ([https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023?](https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023?utm_source=sendinblue&utm_campaign=La%20prime%20covoiturage%20courte%20distance%20Territoires&utm_medium=email)

[utm_source=sendinblue&utm_campaign=La%20prime%20covoiturage%20courte%20distance%20Territoires&utm_medium=email](https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023?utm_source=sendinblue&utm_campaign=La%20prime%20covoiturage%20courte%20distance%20Territoires&utm_medium=email))

.



100€ pour le conducteur prime covoiturage courte distance Comment toucher la prime ?

 **inscrivez-vous**
sur une
application mobile
de covoiturage*
utilisez la même application
pour les 10 trajets
et validez chaque trajet
conducteur et passager(s)
doivent le faire
* voir la liste des applications éligibles
sur covoiturage.ecologie.gouv.fr

exemple
en Bretagne
l'appli publique
gratuite



 **communiquez vos**
permis de conduire
[conducteur] et
pièces d'identité
valides [conducteur
et passager(s)]

 **activez la**
géolocalisation
de vos trajets
conducteur
et passager(s)
doivent le faire

 Un même conducteur
ne peut toucher
qu'une seule fois la prime
courte distance.

En savoir +



 **réalisez 10 trajets**
en covoiturage
en 3 mois



trajets courte
distance



1er trajet
en 2023



25 € au 1er covoiturage
75€ au 10ème covoiturage
Versement dans les trois mois
qui suivent le covoiturage sous forme
monétaire ou de bons d'achats

+ 100€
de prime covoiturage
longue distance
(3 trajets de +de 80 km le trajet)
cumulable avec la prime
courte distance

ehop
covoiturons-nous

Nouveauté 2023 !

100 € pour le
conducteur
prime covoiturage

